

## **Communiqué conjoint**

**Casablanca, le mardi 25 janvier 2022**

La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) a reçu, mardi 25 janvier 2022, M. Ahmed RAHHOU, Président du Conseil de la concurrence, en présence des Présidents des fédérations sectorielles et des représentations régionales.

Cette rencontre s’inscrit dans le cadre de la collaboration entre le Conseil de la concurrence et la CGEM pour la mise en place d’un cadre favorable à la création d’un marché libre et novateur en faveur de la compétitivité des entreprises et du bien-être du consommateur.

Lors de cette rencontre, M. Chakib ALJ s’est félicité de la qualité du partenariat qui lie la CGEM et le Conseil de la Concurrence. Il a souligné que “la Confédération souscrit pleinement et avec beaucoup d’intérêt à la démarche pédagogique instaurée conjointement, basée sur la proximité et l’échange avec le secteur privé, afin d’assurer une large diffusion des bonnes pratiques et de garantir une bonne compréhension des enjeux de la concurrence méconnus auprès des entreprises, notamment les TPME”.

Le Président de la CGEM a également insisté sur l’importance d’œuvrer à la dynamisation des règles de la concurrence dans le but de créer une compétition saine et juste pour l’ensemble des opérateurs économiques. “Nous ne pouvons sacrifier les efforts consentis, surtout dans des conditions de crise, en raison de la rigidité de certaines règles” a-t-il déclaré.

Pour sa part, le Président du Conseil de la concurrence, M. Ahmed RAHHOU a rappelé les missions de cette institution constitutionnelle en matière de régulation de la concurrence, tout en passant en revue les modalités d’interaction avec le Conseil et les procédures de sa saisine par les entreprises ou leurs associations, notamment dans le domaine du contrôle des concentrations économiques et de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles.

Le Président du Conseil a également souligné l’importance d’adopter une démarche préventive permettant aux entreprises d’éviter de s’exposer à des risques liés au non-respect des règles de la concurrence saine et loyale.

S’inscrivant dans cette démarche, M. RAHHOU a annoncé la mise en place d’un guide en faveur des acteurs économiques pour l’élaboration de leurs propres programmes de conformité concurrentielle. A cet égard, et tout en exposant le contenu de ce guide, le Président du Conseil a souligné que l’objectif escompté à travers cette initiative est de renforcer la culture concurrentielle au sein des entreprises afin qu’elles se dotent des procédures et des outils de veille et de suivi leur permettant d’identifier les risques susmentionnés pour une meilleure prévention.

Dans ce sens, la CGEM s’est engagée à promouvoir ce guide auprès de l’ensemble de ses membres.